

République Française

Département de l'Hérault



web

QR. Code

**Commune**  **de Rosis**

Séance du 7 janvier 2014 à 20 h 30

**Membres présents** : M. Jacques MENDES – M. René MAGNALDI – M. Daniel BOURDON – M. Germain FARENQ -  
M. Moïse ROQUE – M. Gérard LUNA - Mlle Nathalie MENDES - Mme Arlette ARAGON

**Membre(s) absent(s) excusé(s)** : Mme Sandrine LECLERCQ – ( Pouvoir à Jacques MENDES) –

**Secrétaire de séance** : M. Gérard LUNA

Ordre du jour

1. *Approbation du PV de séance du conseil Municipal du 2 décembre 2013*
2. *Andabre-travaux de maitrise d'énergie toiture d'un bâtiment communal*
3. *Elections Municipales 2014 - Dépôt des candidatures*
4. *Municipales 2014 Suppression des sections électorales*
5. *ERDF Demande de raccordement non soumis à autorisation d'Urbanisme*
6. *PLU – CR étude hydraulique sur les zones inondables*
7. *<sup>1</sup>Maison du Mouflon – Réalisation d'une famille de Mouflon par un taxidermiste*
8. *Rencontre parlementaire*
9. *Cérémonie des vœux*

***Monsieur le Maire, les membres du Conseil municipal et les employés communaux,  
vous souhaitent une bonne et heureuse année 2014***



web

***Flashez ce code et accédez directement au site internet de la commune de Rosis***

# **TABLEAU DE BORD DU SITE INTERNET**

**<http://www.rosis-languedoc.com>**

**Fréquentation du site - Mois de Décembre 2013 = 4 114 Visites**

**Fréquentation du site - de l'année 2013 = 59 888 Visites**

**Fréquentation de la Maison du Mouflon et du Caroux à Douch  
du **1<sup>er</sup> Mai** au **10 octobre 2013** = **3 742 Visites****

**Fréquentation des gîtes communaux depuis le 1<sup>er</sup> janvier à ce jour = **2 400 nuitées****

## **1 - APPROBATION DU PV DE SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 NOVEMBRE 2013**

**Monsieur le MAIRE** propose aux membres du Conseil d'adopter le Compte Rendu de la séance du dernier Conseil Municipal du **2 décembre 2013**.

Il **demande** aux membres du Conseil de bien vouloir s'exprimer s'ils ont d'éventuelles observations à formuler.

***Avis du Conseil : le Conseil unanime adopte le CR de la séance du Conseil Municipal du 2 décembre 2013***

**Vote du Conseil : Pour 10 contre : / abstention : /**

## **2 - ANDABRE-TRAVAUX DE MAITRISE D'ENERGIE TOITURE D'UN BATIMENT COMMUNAL**

**LE MAIRE** propose aux membres du Conseil d'entamer la restauration d'un bâtiment communal (l'habitation Selfa à la COMBE d'Andabre en commençant par isoler la toiture de cet immeuble et de poursuivre ainsi son engagement, afin d'optimiser sa politique énergétique, comme elle l'a déjà fait avec l'éclairage public de type « Leds », qu'elle vient de mettre en place dans le village d'Andabre en remplacement des armoires électriques défectueuses par des armoires équipées d'horloges astronomiques et en remplacement des tubes néons existants par des lampadaires équipés d'ampoules moins énergivores.

Il **indique** la réalisation de ces travaux de maîtrise d'énergie sur installations communales est éligible au titre aides financières proposées par Hérault énergie et demande donc de l'autoriser à solliciter une subvention de cet organisme à hauteur de 70% (**6 895,00 €**) du montant hors taxe de la dépense qui s'élève à **9 850,00 €**

Il **demande** aux membres du Conseil de bien vouloir délibérer.

***Avis du Conseil : Le Conseil unanime émet un avis favorable à la proposition du Maire et l'autorise à solliciter les aides nécessaires à la réalisation de ce projet de maîtrise d'énergie de la toiture.***

**Vote du Conseil : Pour 10 contre : / abstention : /**

## **3 - ELECTIONS MUNICIPALES 2014 – DEPOT DES CANDIDATURES**

**Monsieur le Maire** informe les membres du Conseil de la date des prochaines élections municipales, qui auront lieu **le 23 mars** pour le 1<sup>er</sup> tour et **le 30 mars** pour le 2<sup>ème</sup> tour

Il **indique** que pour ces élections, le dépôt de candidature devient obligatoire pour toutes les communes et doit se faire dans les délais fixés par le ministère de l'Intérieur.

Le dépôt du dossier de candidature

- 1er tour : Avant le **jeudi 6 mars**.
- 2ème tour : Avant le **mardi 25 mars**.

Il est obligatoire de déposer sa candidature pour chaque tour du scrutin

Il **précise que** le dépôt de candidature correspond au dépôt d'une liste par la tête de liste à la préfecture ou à la sous-préfecture. Une fois déposée, cette liste ne peut plus être modifiée.

***Avis du Conseil : Le Conseil prend acte de l'information.***

**Vote du Conseil : Pour 10 contre : / abstention : /**

#### 4- ELECTIONS MUNICIPALES 2014 - SUPPRESSION DES SECTIONS ELECTORALES

**Monsieur le maire** informe les membres du Conseil des nouvelles inscriptions enregistrées sur les listes électorales de notre commune **fin 2013**.

**il précise** que **21 nouvelles inscriptions** ont été enregistrées, essentiellement sur la liste de l'ancienne 1ère section.

**Il indique** qu'aujourd'hui **286 personnes** sont inscrites sur la liste électorale de notre commune.

**Il précise également** que **L'article 27 de la loi n°2013-403 du 17 mai 2013** relative à l'élection des conseillers départementaux, **des conseillers municipaux** et des conseillers communautaires, et modifiant le calendrier électoral prévoit **la suppression du sectionnement électoral dans les communes de moins de 20 000 habitants à compter du prochain renouvellement général des conseils municipaux**.

**La notion de section** électorale est distincte de celle de section de commune, telle que définie par le code général des collectivités territoriales. Cette dernière est dotée d'une personnalité juridique, de biens propres indivis et fait l'objet d'un budget et d'une comptabilité individualisés. **Il n'y aucune corrélation entre le territoire des sections de commune et celui des sections électorales**.

**Cette suppression sera effective à compter de mars 2014**. Ainsi, d'une part, les sectionnements existants sont maintenus en cas d'organisation d'une élection partielle avant cette date, d'autre part les mandats en cours des conseillers municipaux et maires délégués issus des sections ne sont pas remis en cause.

**A compter de mars 2014** pour ces dernières, la commune représentera alors **une circonscription électorale unique** élisant l'ensemble du conseil municipal selon un mode de scrutin unique dépendant de la population de la commune fusionnée (plus ou moins de 1 000 habitants).

**Il demande aux membres du Conseil** de bien vouloir informer les administrés de la 2° section de ces nouvelles dispositions.

**Il indique qu'il a demandé** à la secrétaire générale de la Sous-Préfecture de bien nous adresser un courrier officiel pour nous en informer.

***Avis du Conseil :*** *Le Conseil prend acte de l'information qui supprime les section administratives des communes de moins de 20000 habitants, ce qui implique pour les prochaines élections municipales une liste commune. Toutefois le bureau de vote de Douch sera maintenu. Il suggère que cette décision soit portée à la connaissance des administrés de l'ancienne 2° section .*

**Vote du Conseil :** **Pour** 10 **contre :** / **abstention :**

#### 5- ERDF – DEMANDE DE RACCORDEMENT NON SOUMIS A AUTORISATION D'URBANISME

**Monsieur le Maire** informe les membres du Conseil de demande de raccordement de l'habitation située à la Combe du Luc 34610 Rosis propriété de Mme & Mr Luchoire Bernard.

**Il indique** que les intéressés prennent à leur charge le raccordement au réseau d'électrification existant et que de ce fait, il y a lieu d'émettre un avis favorable à ce projet de raccordement.

**Il demande** aux membres du Conseil de bien vouloir s'exprimer sur ce projet.

***Avis du Conseil :*** *le conseil unanime émet un avis favorable à ce projet de raccordement.*

**Vote du Conseil :** **Pour** 10 **contre :** / **abstention :** /

#### 6 – PLU - RAPPORT DE L'ETUDE HYDRAULIQUE SUR LES ZONES INONDABLES

**Monsieur le Maire** informe les membres du Conseil du compte rendu de l'étude hydraulique de délimitation des zones inondables de notre commune sur les secteurs d'enjeux identifiés dans le PLU que nous avons commandé au cabinet étude « **AQUA CONSEIL** » et qui a été réalisée par M. Bousquet Ingénieur-Conseil pour l'eau et l'environnement.

**Il indique** que d'après l'**AZI** Languedoc Roussillon (**Atlas des Zones Inondables**) élaboré par les services de l'ETAT, définit les zones inondables en bordure de la Mare du Peyrogas et du Casselouvre, jugées par tous inacceptables.

**L'Etude réalisée** à notre demande par « **Aqua conseil** », même si elle ne répond pas en totalité à nos attentes, aura au moins le mérite, si elle est acceptée par les services de l'ETAT, de diminuer considérablement les zones inondables en bordure des cours d'eau de la commune en crue centennale.

L'étude est à la disposition du public, qui peut la consulter en mairie.

Il **demande** aux membres du Conseil de bien vouloir s'exprimer sur ce dossier.

**Avis du Conseil :** *Le conseil prend acte de l'information*

**Vote du Conseil :** Pour 10 contre : / abstention : /

## 7 - MAISON DU MOUFLON- REALISATION PAR TAXIDERMISTE D'UNE FAMILLE DE MOUFLON

**Monsieur le Maire rappelle** aux membres du Conseil qu'il y a lieu de doter la Maison du Mouflon et du Caroux qui a été créée en plein cœur de la réserve nationale de chasse et de faune sauvage du Caroux Espinouse, d'une famille de mouflon naturalisée qui serait réalisée par un taxidermiste, et ce afin de sensibiliser et fournir des informations concernant l'écologie du mouflon.

Il **indique que pour l'avenir** il serait bon de multiplier les visites scolaires, pour faire connaître aux jeunes la nature qui les entoure et leur donner envie de la préserver et faire découvrir le patrimoine biologique et culturel de du Massif du Caroux et de la commune.

Il **précise également** qu'on pourrait envisager de relier la Maison du mouflon à des randonnées et des ballades dans le Caroux Espinouse, travailler avec des artisans pour vendre des objets thématiques, voire même la vente de livres détaillés sur le mouflon et l'écosystème de la région.

Il **propose donc** aux membres du Conseil de l'autoriser à élaborer un dossier et à solliciter une aide financière auprès de la Région Languedoc Roussillon, qui, interpellée, est favorable à ce projet et a promis de nous aider.

Il **demande** aux membres du Conseil de bien vouloir examiner cette proposition et d'en délibérer.

**Avis du Conseil :** *Le Conseil émet un avis favorable à ce projet et autorise le Maire a solliciter les aides nécessaires pour le réaliser.*

**Vote du Conseil :** Pour 10 contre : / abstention : /

## 8 - RENCONTRE AVEC UN PARLEMENTAIRE CONSEILLER REGIONAL L.R -

**Monsieur le Maire** informe les membres du Conseil qu'à l'initiative du Conseiller Général de la Salvetat, il a été invité à participer avec quelques élus communautaires, à une réunion débat avec le sénateur de l'Hérault, Robert Navarro, 1<sup>ER</sup> Vice-Président de la Région Languedoc Roussillon.

Il **indique** qu'au cours de cette réunion de nombreux sujets ont été largement évoqués, notamment la réforme territoriale en cours, ce qui va changer aux élections municipales de mars prochain, les soutiens institutionnels que l'on peut attendre du sénat et les projets de développement économique et écotouristique durable de nos territoires ruraux que le Région Languedoc Roussillon au titre de ses compétences ne manquera pas d'examiner avec une bienveillante attention.

Il **précise** qu'il a profité de cette rencontre pour transmettre le dossier concernant la 3<sup>ème</sup> et dernière tranche de travaux de restauration du pont vieux d'Andabre dont les deux premières tranches de travaux vont débiter prochainement.

**Avis du Conseil :** *Le Conseil prend acte de l'information*

**Vote du Conseil :** Pour 10 contre : / abstention :

## 9 - CEREMONIE DES VŒUX 2014

*L'équipe municipale est heureuse de vous inviter pour la traditionnelle  
cérémonie des vœux du Maire qui aura lieu*

à

➤ **Andabre**, « **salle polyvalente** », **le vendredi 24 janvier 2014 à 18H30** « **apéritif dînatoire** » pour les administrés de la 1<sup>ère</sup> section. (Andabre - La Gineste - Compeyre - Cours -- Sénas - le Tourrel - le Cros).

➤ **Douch**, « **refuge Marcel Cèbe** », **le samedi 25 janvier 2014 15h00** « **goûter festif** » pour les administrés de la 2<sup>ème</sup> section. (Les Cambauts – Madale - Rosis- les Avels – Rogainard - Le Gioulet- La Matte- la Fage - Le Cabaret - Perpignan de la Grave –Douch).

*Les vœux de la Communauté de Communes de la Montagne du Haut Languedoc  
ont lieu cette année*

*le 10 Janvier 2014 à 18h00 à Fraïsse sur Agoût*

*L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h00*

*Tous les points de la séance ont été adoptés à l'unanimité.*



**Jacques MENDES**  
**Maire de ROSIS**

**Adresse mail domicile: [ad.jacq.mendes@orange.fr](mailto:ad.jacq.mendes@orange.fr)**

**Adresse mail mairie: [mairie.rosis@wanadoo.fr](mailto:mairie.rosis@wanadoo.fr)**

**Tel. bureau: 04-67-23-60-73 mobile: 06-48-28-47-19**

**site internet: <http://www.rosis-languedoc.com>**

